

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien RIBES.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Bernard GUERRERE, M. Claude VIDAL à M. René COUSIN, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie CHOLLET, Mme Laure GIMENO à M. Jean-François GUIBBERT.

Absent : M. Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER.

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint avec 15 présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 7 Octobre 2024 qui est adopté à l'unanimité des présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter la question suivante :

4) Aides aux sinistrés de l'Ardèche et de Valencia (Espagne)

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents + 6 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N°AD-2024-10-10-19 du 10 Octobre 2024 par laquelle M. le Maire a décidé de modifier le BP 2024 (DM n°2) pour permettre le règlement des intérêts d'emprunts qui ont évolué depuis le vote du budget.

N°AD-2024-10-10-20 du 10 Octobre 2024 modifiant l'AD-2024-09-02-17 pour erreur matérielle. L'entreprise retenue pour le lot n°10 Peinture est Projet peinture pour un montant de 13 850.70 € HT.

N°AD-2024-10-11-21 du 11 Octobre 2024 acceptant la proposition de la Banque Postale pour la réalisation d'un emprunt de 530 000 € sur 20 ans à taux fixe de 3.67 %, échéances constantes, périodicité trimestrielle sur le BP 2024 de la commune.

DELIBERATIONS

I – DM n°2 – BP 2024 : D-2024-11-04-01

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Septembre 2023 n°D-2023-09-06-07b visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 12 Septembre 2023 relative à la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement,

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter le compte relatif aux intérêts de la dette pour permettre le règlement des intérêts dus au titre de l'exercice 2024,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents + 6 procurations, de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

C/66111 - Intérêts emprunt	+ 16 000.00 €
C/023 – Virement à la section investissement	- 16 000.00 €
Total :	+ 0.00 €

Recettes d'investissement :

C/021 - Virement de la section de fonctionnement	- 16 000.00 €
--	---------------

Dépenses d'investissement :

C/21538-153 – Travaux Eclairage Public	- 16 000.00 €
--	---------------

Ne modifiant pas le montant de la section de fonctionnement qui reste équilibrée en dépenses et recettes à un montant de 4 215 090.66 € et portant la section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à un montant de 3 859 364.66 €.

L'arrêté de décision de M. le Maire n°AD-2024-10-10-19 du 10 Octobre 2024 est annulé et remplacé par la présente délibération.

II – Déclaration de Projet MEC 1 Distillerie – Modalités de concertation : D-2024-11-04-02

Vu la délibération 2020-11-02-01 du 2 Novembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à prescrire la déclaration de projet n°1 et fixant les modalités de concertation.

Considérant que les modalités de concertation ont été fixées comme suit le 2 novembre 2020 :

- Publicité dans les quotidiens Midi Libre et l'Hebdomadaire La Marseillaise Edition Occitanie.
- Affichage sur les panneaux d'informations locales et sur le site internet de la commune.
- Réunion avec l'Etat et les Personnes Publiques Associées.
- Enquête publique d'une durée d'un mois.

Considérant que la commune souhaite compléter ces modalités de concertation pour un meilleur accès de chaque citoyen, dans le cadre de la réalisation de la Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du PLU (DPMEC) n°1 de la commune de Lespignan avec le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la Distillerie.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, définit les modalités complémentaires de concertation préalable suivantes, dans le cadre de la réalisation de la Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du PLU (DPMEC) n°1 de la commune de Lespignan avec le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la Distillerie, qui seront strictement respectées.

- Mise à disposition du dossier et d'un registre permettant le recueil des remarques, en mairie, pendant 15 jours,
- Cette période de mise à disposition du dossier sera annoncée à la population, par les moyens de communication habituels (panneaux d'affichage, site internet, panneau pocket).

Il précise que le bilan de la concertation sera réalisé par Monsieur le Maire et présenté au Conseil Municipal avant approbation de la procédure et indique que, conformément à l'article R.1253-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le quotidien Midi Libre.

III – Déclaration de Projet MEC 2 Clotinières – Modalités de concertation : D-2024-11-04-03

Vu la délibération 2020-11-02-01 du 2 Novembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à prescrire la déclaration de projet n°1 et fixant les modalités de concertation.

Vu la délibération du 11 octobre 2021 s'engageant à procéder à la mise en compatibilité du PLU et autorisant Monsieur le Maire à cet effet.

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 prescrivant la Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLU n°2 secteur des Clotinières.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, définit les modalités de concertation préalable suivantes, dans le cadre de la réalisation de la Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du PLU (DPMEC) n°2 de la commune de Lespignan avec le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site des Clotinières, qui seront strictement respectées :

- Mise à disposition du dossier et d'un registre permettant le recueil des remarques, en mairie, pendant 15 jours.
- Cette période de mise à disposition du dossier sera annoncée à la population, par les moyens de communication habituels (panneaux d'affichage)

Il précise que, outre cette concertation préalable, les concertations inhérentes à la procédure seront mises en œuvre :

- Publication des délibérations dans les journaux locaux.
- Consultation des personnes publiques associées, notamment l'Etat, la CDPENAF et la MRAe. Dans ce cadre une réunion d'examen conjoint a déjà été réalisée.
- Enquête publique

Le bilan de la concertation sera réalisé par Monsieur le Maire et présenté au Conseil Municipal avant approbation de la procédure.

Conformément à l'article R.1253-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le quotidien Midi Libre.

IV – Aides aux sinistrés de l'Ardèche et de Valencia (Espagne) : D-2024-11-04-04

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les terribles intempéries qui ont frappé l'Ardèche et Valencia en Espagne courant Octobre 2024.

Il propose de s'associer à l'élan de solidarité actuellement en place en apportant un soutien financier afin de venir en aide à ces communes.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, décide d'apporter un soutien financier de :

- 1 500.00 € aux sinistrés de l'Ardèche et,
- 1 500.00 € aux sinistrés de Valencia (Espagne)

Ces montants seront versés à l'AMF 34 pour le cas où des collectes de fonds seraient organisées et seront prélevés sur le BP 2024 de la commune au C/65748.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire informe :**

- ❖ Mercredi 30 Octobre de 16h à 19h en Mairie : Réunion information à la population sur les projets de création de Parcs Photovoltaïques Secteur de la Distillerie et de Clotinières à l'initiative du porteur de projet la Sté Eléments. Un apéritif offert par la Sté Eléments a clôturé cette présentation.
- ❖ Vendredi 8 Novembre 2024 à 19h00 en Mairie : Inauguration du véhicule électrique Berlingo en présence des annonceurs.
- ❖ Programme de la réception de la délégation de Valderrobres (6 personnes) dans le cadre du jumelage du 15 au 17 Novembre 2024
- ❖ Point sur l'avancement des travaux du Presbytère et de la cantine scolaire/ALSH.
- ❖ Cérémonie du 11 Novembre. Rendez-vous à 11h00 Place Ricardou
- ❖ Renforcement des contrôles d'Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) à partir d'une liste de parcelles établie par la DDTM (Etat). Les contrôles et verbalisations seront effectués par l'ONF.
- ❖ Un sondage a été effectué auprès des membres du Conseil Municipal pour déterminer les dates des conseils municipaux. A compter de Janvier 2025, les conseils municipaux seront prévus le 1^{er} mercredi du mois.

➤ **Madame Géraldine ESCANDE :**

- ❖ Un convoi pour apporter des dons de vêtements, produits d'hygiène et alimentaires non périssables est organisé par M. Jimmy RODRIGUEZ, Bruno POUJOL et Jacques DELORME ce vendredi 8 Novembre. L'APE portera l'aspect financier de l'opération.
La commune va communiquer sur ces besoins et organiser le point de collecte.
Les dons qui ne pourront pas être amenés par un futur convoi seront apportés au Stade Raoul Barrière de Béziers où des départs de camions sont également organisés.

➤ **Madame Françoise CRASSOUS :**

- ❖ Samedi 9 Novembre à 18h45 Salle Polyvalente : Présentation de la saison culturelle. Un buffet et une soirée « Magie » clôtureront cette présentation.

➤ **Monsieur Didier MONTIER :**

- ❖ Signale un affaissement de la chaussée dans le rond-point de la Crouzette.
- ❖ Demande pourquoi les fondations de l'extension de l'ALSH n'ont été coulées que par moitié ? Monsieur le Maire explique que la centrale de béton a eu des problèmes pour fournir le béton.

- ❖ Salle du peuple : la protection des murs pour les chariots a été prévue trop basses. Il demande s'il est prévu un garde-corps sur la scène. Monsieur le Maire confirme qu'une rampe est prévue sur l'escalier de la scène et qu'il sera étudié s'il peut être installé une protection amovible sur la scène.
- ❖ Le défibrillateur de la Mairie serait incomplet. A vérifier.

➤ **Monsieur Yann RAMIREZ :**

- ❖ Le petit Lespi est en cours et sera distribué les 23/24 Novembre
- ❖ Toujours en attente des comptes rendus des réunions de quartiers.

➤ **Monsieur René COUSIN :**

- ❖ Un banc a été installé autour d'un platane dans la cour de l'Ecole Maternelle et signale qu'il y a un trou énorme autour d'un autre arbre près du préau.

➤ **Monsieur Bernard GUERRERE :**

- ❖ Les paniers de basket n'ont pas été installés à l'école élémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

La Secrétaire de séance,



Marie-Jeanne MULLER

Le Président de séance,



Jean-François GUIBERT